

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 22/1043 :

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) RU : Approbation de la convention de co-financement par la Banque des Territoires et autorisation de signature

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Accuse de réception en préfecture
974-219740184-20221216-22-1043-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°22/1043 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) RU : Approbation de la convention de co-financement par la Banque des Territoires et autorisation de signature.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain (RU) a été mise en place sur les secteurs du centre-ville de Saint Pierre et sur Terre Sainte de part et d'autre de l'avenue François Mitterrand.

L'OPAH est une intervention ciblée et coordonnée sur le parc des logements privés et dégradés du centre villes. Elle permet à des propriétaires bailleurs de bénéficier des subventions de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour réhabiliter leurs logements anciens et dégradés pour les louer à des loyers conventionnés (loyers plafonnés). D'autres financeurs de l'amélioration de l'habitat et notamment Action Logement, le Conseil Général ou la CIVIS viennent également cofinancer la réhabilitation des logements.

Pour sa conduite cette OPAH nécessite la mise en œuvre d'une ingénierie spécifique sous forme d'une équipe de suivi-animation du dispositif. Une consultation sous forme d'un appel d'offre ouvert est actuellement en cours pour le choix de cette équipe.

Le coût estimatif de l'équipe de suivi-animation de l'OPAH est de 1 000 000 € HT pour 5 ans soit 200 000 €/par an en moyenne. Elle sera co-financée par l'ANAH à hauteur de 50 %, la convention avec l'ANAH a été signée le 5 août 2022.

La Banque des Territoires également partenaire du Programme Action Cœur de Ville a fait récemment savoir qu'elle souhaitait elle aussi participer au financement du suivi-animation de l'OPAH. Une proposition de convention de co-financement d'un montant de 197 636,00 € a été proposée à la Ville. Cette convention est jointe en annexe de la présente délibération.

Le plan de financement du suivi et de l'animation de l'OPAH serait donc modifié comme indiqué ci-dessous faisant sensiblement diminuer la part communale sur le dispositif :

Postes	TOTAL	ANAH		CDC		VILLE	
		En € HT	en %	En € HT	en %	En € HT	en %
Equipe Animation	900 000	450 000	50.00%	197 636	21.96%	252 364	28.04%
Communication et fonctionnement	100 000	50 000	50.00%	0	0	50 000	50.00%
Total en € HT	1 000 000	500 000	50.00%	197 636	21.96%	302 364	30.24%

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) RU
- **D'APPROUVER** la convention de co-financement du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) RU par la Banque des Territoire
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué ou toute autre personne habilitée dans son domaine respectif de compétence, à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221216-22-1043-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022